

LES NOUVEAUX VISAGES DE L'ÉPARGNE EN FRANCE

FÉVRIER 2026

UNE ÉPARGNE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE.....	2
7 FRANÇAIS SUR 10 ÉPARGNENT.....	3
L'ASSURANCE VIE, NAVIRE AMIRAL DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE	3
LE PER : UN DÉCOLLAGE LOGIQUE.....	3
NOUVEAUX COMPORTEMENTS : CRYPTOS, ETF ET AUTOMATISATION.....	4
DISTRIBUTION : UN MARCHÉ ÉCLATÉ, MAIS DE PLUS EN PLUS CONCENTRÉ.....	5

Les nouveaux visages de l'épargne en France

La France n'a jamais autant parlé d'épargne. Les Français n'ont, en 2025, jamais mis autant d'argent de côté. Le législateur a un temps envisagé d'imposer davantage cette épargne, avant d'y renoncer, celle-ci étant indispensable au financement de l'État et de l'économie. Face à un marché en expansion, les professionnels de l'épargne font preuve d'imagination pour conserver ou accroître leurs parts de marché. Tel est le panorama de l'épargne en France en ce début d'année 2026.

UNE ÉPARGNE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE

L'épargne ne se résume pas à une simple renonciation à la consommation : elle est avant tout un choix, une stratégie, parfois une crispation, toujours une projection. Ces dernières années, la hausse du taux d'épargne a souvent été résumée par une formule commode : « *l'argent de la peur* ». Elle est juste, mais incomplète.

L'épargne de précaution s'est effectivement élargie sous l'effet de l'inflation, des tensions géopolitiques, de la volatilité des

prix de l'énergie et d'un climat d'inquiétude nourri par la fragilité des finances publiques. Elle est aussi le produit du vieillissement démographique. Les Français s'inquiètent de leur pouvoir d'achat à la retraite et épargnent en conséquence. À mesure que la population vieillit, la société se « patrimonialise ».

Le taux d'épargne des ménages a atteint 18 % du revenu disponible brut en 2025, soit trois points de plus que son niveau d'avant la crise sanitaire, en 2019. Le patrimoine des ménages dépasse désormais 6 500 milliards d'euros, soit plus de 8 années de revenus.

Sans surprise, par effet d'accumulation, les 50-70 ans sont les mieux dotés. Ces générations sont massivement propriétaires de leur résidence principale et ont, pour l'essentiel, achevé de rembourser leurs emprunts. La détention d'actifs financiers — et plus encore d'actifs risqués — demeure fortement corrélée au statut social. L'épargne financière, dans sa forme la plus diversifiée, reste l'apanage des ménages les plus aisés et les mieux informés.

7 FRANÇAIS SUR 10 ÉPARGNENT

La France compte environ 70 % d'épargnants (enquête 2025 – Cercle de l'Épargne – CECOP – IFO). Ce chiffre rappelle combien l'épargne est une norme culturelle : épargner, c'est faire preuve de sérieux ; ne pas épargner, c'est s'exposer. Mais cette proportion ne dit pas tout. La structure des placements est très hétérogène et les arbitrages évoluent.

Une large part de l'épargne française demeure dominée par les produits de taux, en particulier les produits réglementés : livrets, dépôts, fonds en euros. Des inflexions sont toutefois à l'œuvre. Les jeunes se montrent plus enclins à investir dans des supports risqués (bitcoin, actions, ETF). Les unités de compte occupent une place croissante au sein de l'assurance vie, aux côtés des fonds en euros.

L'épargne est devenue plus mobile qu'auparavant. Les épargnants arbitrent davantage : hier le Livret A, aujourd'hui l'assurance vie. Sa gestion se professionnalise ; elle est de plus en plus pilotée, déléguée, parfois confiée à des outils d'intelligence artificielle chargés d'optimiser le rendement.

L'épargne française se déverrouille partiellement, sans que les épargnants se convertissent totalement au risque. Les Français ne renoncent pas à la

prudence, mais se montrent moins réticents à l'idée de prendre une part mesurée de risque.

L'ASSURANCE VIE, NAVIRE AMIRAL DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE

Avec plus de 2 100 milliards d'euros d'encours, l'assurance vie demeure de loin le premier placement des ménages. Selon l'enquête 2025 du Cercle de l'Épargne, elle reste le placement préféré des Français. Enveloppe fiscalement accommodante, véritable « couteau suisse », elle est à la fois un outil d'épargne et de gestion patrimoniale.

Longtemps, sa renommée s'est appuyée sur les fonds en euros, bénéficiant de la garantie en capital. Ceux-ci représentent encore 72 % de l'encours, mais ils ont été progressivement complétés par les unités de compte. Ces dernières offrent un accès à une large gamme de supports : monétaires, obligataires, actions, immobiliers, métaux précieux, fonds indiciens, fonds thématiques (défense, ISR, etc.).

Les unités de compte se sont imposées comme le deuxième pilier de l'assurance vie, captant près de 40 % de la collecte (2025).

LE PER : UN DÉCOLLAGE LOGIQUE

Le phénomène le plus marquant de ces dernières années est sans doute le décollage du Plan d'Épargne Retraite (PER). Crée en

2019 par la loi PACTE, en remplacement d'une kyrielle de dispositifs, il a rencontré un succès rapide. Plus de 12 millions de Français détiennent au moins un PER individuel ou collectif, pour un encours supérieur à 130 milliards d'euros.

Le PER répond à une attente forte : la préparation financière de la retraite. Plus de 70 % des actifs estiment que leurs futures pensions ne leur permettront pas de vivre correctement (enquête 2025 du Cercle de l'Épargne). Plus d'un Français sur deux déclare épargner spécifiquement pour sa retraite.

Le PER est particulièrement présent chez les indépendants et les cadres. Pour les premiers, il compense la faiblesse relative de la retraite par répartition ; pour les seconds, il répond au besoin de maintenir leur niveau de vie et à leur capacité à immobiliser une épargne de long terme.

Les Français ont pris conscience qu'en matière d'épargne retraite, il faut commencer tôt : 62 % estiment qu'il convient de s'y atteler avant 35 ans, et 54 % des 18-25 ans jugent nécessaire d'épargner pour la retraite avant 30 ans. Il s'agit d'un basculement culturel majeur. La capitalisation est désormais perçue par les jeunes générations comme une nécessité.

D'un point de vue macroéconomique, ce mouvement est structurant : il transforme une part croissante de l'épargne en épargne longue, ressource essentielle pour le financement de l'économie productive.

NOUVEAUX COMPORTEMENTS : CRYPTOS, ETF ET AUTOMATISATION

Entre 2020 et 2025, plus de 1,5 million de nouveaux investisseurs particuliers se sont lancés sur les marchés actions en France. La structure par âge évolue rapidement : les moins de 35 ans représentaient environ 28 % des investisseurs en 2020, contre près de 38-40 % en 2023. En 2024, l'âge moyen des investisseurs actifs est tombé à 43,8 ans pour les hommes et 54,6 ans pour les femmes, soit un recul de plus de cinq ans en deux ans.

Ces données traduisent un rajeunissement réel de la Bourse, même si la démocratisation reste incomplète. Les jeunes investisseurs privilégient les comptes en ligne, les néobanques, la gestion automatisée et les applications d'investissement.

En 2025, environ 12 % des ménages français détiennent des cryptoactifs, contre 21 % aux États-Unis. Près de 30 % des moins de 35 ans en possèdent ou en ont possédé, et 57 % des détenteurs ont moins de 35 ans. Pour 54 % d'entre eux, les cryptoactifs représentent moins de 10 % de

leur épargne. Enfin, 21 % des Français jugent les cryptos « intéressantes », une proportion qui grimpe à 36 % chez les 18-24 ans et chute à 13 % chez les plus de 65 ans.

La « crypto » n'est pas un investissement de masse en montants, mais elle constitue un fait culturel majeur, doté d'une puissance symbolique disproportionnée : promesse de gains rapides, rejet des intermédiaires, goût du risque et du jeu.

DISTRIBUTION : UN MARCHÉ ÉCLATÉ, MAIS DE PLUS EN PLUS CONCENTRÉ

Le paysage de la distribution est foisonnant : banques, assureurs traditionnels, groupes de protection sociale, mutuelles, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine, fintechs. Malgré cette diversité, le marché se concentre autour de grands groupes. Dans l'assurance vie, les 5 premiers acteurs représentent environ 50 % des encours ; les 10 premiers, près de 70 %. En épargne retraite, la concentration est encore plus marquée.

Les bancassureurs captent environ 63 % de la collecte et dominent le marché de masse. Leur force repose sur la maîtrise des flux, la capacité de multi-équipement et l'étendue de leurs réseaux. Mais

ces atouts deviennent aussi des contraintes : coûts fixes élevés, standardisation des offres, adaptation parfois lente au numérique.

Les assureurs traditionnels représentent environ 18 % de la collecte. Ils ciblent davantage une clientèle patrimoniale et s'appuient sur des réseaux de prescripteurs. Leur principal atout réside dans l'architecture ouverte et la diversité des supports proposés. Ils doivent néanmoins moderniser leurs réseaux et atteindre une masse critique en gestion d'actifs.

Les mutuelles et groupes de protection sociale pèsent 4 à 5 % du marché. Leur gouvernance et certains fonds en euros compétitifs constituent des avantages, mais leur taille et leurs fonds propres peuvent limiter leur développement.

Les courtiers représentent 10 à 15 % de la collecte. Leur force est l'architecture ouverte et la capacité d'assemblage, mais ils sont exposés aux contraintes réglementaires et à des enjeux de professionnalisation.

Enfin, les fintechs et assureurs en ligne concentrent 4 à 5 % de la collecte. Leur avenir repose sur leur capacité à concilier automatisation, solidité financière et relation de confiance.

L'épargne française entre dans une phase de recomposition profonde avec une montée en puissance des outils numériques et dans un contexte de vieillissement démographique. Elle est tout à la fois abondante et mobile. Si l'effet d'inertie est évident, l'épargne évolue en étant plus diversifiée et plus axée risque. L'arrivée de nouveaux acteurs en ligne favorise le changement des comportements. Les jeunes sont plus adeptes des placements

risqués, ETF, bitcoin, etc. Ils sont plus joueurs dans l'âme. Dans le même temps, un important recyclage de l'épargne s'amorce avec l'augmentation du nombre de successions en raison de la montée en âge des générations du baby-boom. L'épargne restera une composante importante de la société française, mais elle est amenée à évoluer dans les prochaines années, que ce soit dans sa gestion que dans sa distribution.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercledelepargne.fr

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets. Il est présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (Lerna) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, Économiste et Professeur des universités, médiatrice de la Région Île-de-France, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

slegouez@cercledelepargne.fr